

DOMINIQUE PUBLIC

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

9 mars 2001 - n° 1465
Hebdomadaire romand
Trente-huitième année

Faites encore de beaux rêves

L'idéal européen, tel qu'il fut vécu et porté par une partie importante de la population, est mort ce week-end, a-t-on entendu au soir du 4 mars. En réalité, les bilatérales l'avaient déjà enterré, en montrant qu'on pouvait négocier avec nos voisins, sans participer à la promesse d'un continent rassemblant dans un héritage commun les blessures de l'histoire, les erreurs de parcours d'un projet fragile, les incertitudes d'un avenir qui reste à construire. L'actualité européenne n'aidait d'ailleurs pas les initiants. Difficile de voir brûler, sur les charniers du bétail sacrifié à la fièvre aphteuse, la flamme de l'idéal communautaire.

Il n'empêche. La sécheresse du refus a sonné tous les partisans pro-européens; et a éteint, pour un temps du moins, le volontarisme affiché depuis de nombreuses années par ces jeunes qui avaient vingt ans en 1992 et qui, dix ans plus tard, voient une partie de leurs rêves s'écrouler. Leur découragement au soir du 4 mars est légitime, à la mesure de leur engagement. Et pourtant, à y réfléchir a posteriori, l'échec était programmé. Quand les milieux économiques, bancaires et le Conseil fédéral s'associent pour refuser un projet, celui-ci a toutes les chances de se heurter au rejet populaire.

Doit-on pour autant conclure que la Suisse a définitivement chassé l'adhésion à l'Union européenne de son territoire de pensée? Certainement pas. Les analystes de la politique suisse qui, en Helvétie, ressemblent aux vieux sages africains contem-

plant la longue maturation des baobabs, nous rappellent, à juste titre, que la Suisse, de par son système politique, de par son histoire, est un pays où le consensus s'invente et se construit lentement; que le bon sens, la prudence et le pragmatisme nourrissent l'évolution des projets. Et que l'idéal repose sur le froid réalisme. Explorons sagement les bilatérales, disent le peuple et les cantons, et laissons au Conseil fédéral l'initiative de nous convaincre de l'adhésion.

Celui-ci a aujourd'hui les clés et le calendrier en main pour faire évoluer les mentalités. Son « non raisonnable » a plombé l'initiative. Mais il revendiquait la marge de manœuvre nécessaire afin de négocier l'adhésion selon les conclusions de son Rap-

Le Conseil fédéral a les clés et le calendrier en main pour faire évoluer les mentalités

port sur l'intégration. Il en a fait la promesse durant la campagne. Qu'il s'y engage désormais fermement. Le deuxième round des bilatérales, auquel l'Europe semble donner son accord, est une des étapes du processus. D'autres mesures, concrètes, devront suivre qui permettront d'adapter la législation, la fiscalité, les outils de la démocratie suisse aux règles européennes. C'est à l'aune de cet engagement-là qu'on mesurera la crédibilité du Conseil fédéral lors de la prochaine législature. L'Europe n'est plus un étendard que l'on déploie, mais une pédagogie des petits pas. Gageons que ce sera difficile. Lundi soir déjà, des paysans refusaient d'entendre plus longtemps l'argument du marché européen pour justifier la baisse du prix du lait. GS

« *Bilan* is rich »... mais ignore l'éthique

Le nouveau rédacteur en chef du mensuel *Bilan* assure le succès économique du journal qu'il dirige. Il courtise les décideurs économiques et rassure les annonceurs. Mais il piétine l'éthique de sa profession. Il a joué l'homme-sandwich pour la promotion d'un produit industriel de Kudelski. Il a accepté de l'horloger Jordi une faveur dont l'ampleur dépasse la valeur des « cadeaux d'hospitalité ». Il a cédé à la pression d'un annonceur, la Rentenanstalt. Le Conseil suisse de la presse retient contre lui trois violations des droits et devoirs des journalistes.

SUR CINQ COLONNES en tête de page, le quotidien *24 heures* relate que le rédacteur en chef du mensuel économique *Bilan* a contrevenu à trois reprises à l'éthique journalistique. Cette information est commentée sans complaisance par François Gross, le médiateur du même journal. Alain Jeannet, le rédacteur en chef épinglé, a le droit de répondre. Il en profite pour se féliciter de n'avoir été condamné que sur un tiers des accusations que lui avait lancées le syndicat des journalistes! Sa réaction est opportunément réduite à la portion congrue. Elle n'occupe que quatorze lignes. Or *Bilan* et *24 heures* ont le même éditeur Edipresse. La transparence l'a donc emporté au sein de la rédaction sur la défense inconditionnelle des intérêts du groupe de presse.

Changement de ligne et de style

L'affaire *Bilan*, c'est le bang d'un brutal changement climatique. L'hebdomadaire économique, cousin de l'allemanique *Bilanz*, a été fondé par Max Mabillard, journaliste économique récemment décédé. Rigoureux, parfait collègue, Mabillard était respecté par l'ensemble de la profession. Mais la longue crise économique des années quatre-vingt-dix a fait fléchir les rentrées publicitaires de *Bilan* comme celles de l'ensemble de la presse romande. L'éditeur, soucieux de la rentabilité de chacun de ses titres, décide alors de rénover la ligne éditoriale de son mensuel économique avec un nouveau rédacteur en chef. Changement de tête, changement de ligne et changement brutal de style. « My *Bilan* is rich » proclame une publicité racoleuse vantant le succès de la nouvelle formule. Plusieurs membres de la rédaction sont en désaccord avec cette orientation éditoriale qu'ils jugent trop complaisante à l'égard des milieux économiques. *Bilan* de la querelle: deux démissions, un licenciement et plainte du syndicat des journalistes auprès du Conseil suisse de la presse pour violation de la Déclaration des droits et devoirs des journalistes (voir DP 1444, septembre 2000). Les journalistes démissionnaires évoquent les justes motifs pour leur départ d'une rédaction

qui a changé de cap. Ils réclament des indemnités.

Limites de l'exercice

Le jugement longuement motivé du Conseil de la presse respecte les prérogatives de cet organe gardien de l'éthique professionnelle¹. Il relève au passage les actes d'autorité ou de brimade du rédacteur en chef vis-à-vis de ses subordonnés, mais constate que ces actes ne violent pas la Déclaration des droits et devoirs des journalistes. Il n'a pas compétence pour régler les conflits du travail. Mais Alain Jeannet est clairement épinglé à trois reprises. Dans les affaires Kudelski, Jordi et Rentenanstalt. D'autres cas de complaisance, à la marge, ne sont pas retenus comme des violations de l'éthique professionnelle.

La partie émergée de l'iceberg

L'affaire *Bilan* montre les limites du rôle du Conseil de la presse et confirme que le vrai pouvoir d'informer appartient à l'éditeur. Lorsqu'un groupe comme Edipresse décide de réorienter un titre pour des motifs économiques, les journalistes doivent s'adapter ou partir. La plupart des éditeurs romands ont certes élaboré une charte qui fixe la ligne rédactionnelle du journal. Une modification de la charte est assimilée à une modification de contrat avec les journalistes salariés. Mais les textes définissent la ligne éditoriale de manière si vague que les changements de cap les plus vigoureux restent possibles. Dans l'affaire *Bilan*, les journalistes, après avoir quitté le navire, ont obtenu quelques dédommagements. La publicité faite à l'affaire imposait une transaction à l'amiable.

Autre limite encore. Il a fallu le départ courageux de deux journalistes pour faire éclater au grand jour les manquements d'un rédacteur en chef à l'éthique de la profession. Mais à côté de l'affaire *Bilan*, combien de complaisances à l'égard des milieux économiques restent discrètement cachées au sein des rédactions! at

¹Lire la prise de position complète: www.presserat.ch (chercher Jeannet).

Trois p'tits tours et puis s'en va

La Commission nationale de la sécurité sociale veut allouer 100 millions pour les garderies. Un noble principe, une méthode imparfaite.

ON ADMET EN général que les frais de fonctionnement des garderies d'enfants devraient être répartis en trois tiers: le premier à charge de la commune, qui organise et gère les structures ou les relations avec les exploitants; le second à charge du canton, par des mesures de soutien à la formation du personnel et par une prise en charge d'une partie des salaires; et le troisième à charge des parents.

La répartition de la part publique entre canton et communes a l'avantage de respecter le principe du « Qui paie commande »: s'il apparaît normal que ce service soit fourni et organisé par les communes, celles-ci le font en appliquant des normes édictées par les cantons, notamment sur l'encadrement des enfants, qui conditionnent fortement le coût de la prestation.

Des communes à la Confédération

Ce modèle « idéal » a été retenu par le Valais, qui souhaite développer ses lieux d'accueil pour la petite enfance. Il n'est par contre pas respecté dans la plupart des autres cantons où les communes doivent prendre en charge l'essentiel de la part non assurée par les parents. Avec le résultat que l'on connaît: en dehors des plus grandes villes, le nombre de lieux d'accueil est très largement insuffisant: en moyenne, une place d'accueil en garderie pour une vingtaine d'enfants dans le canton de Vaud par exemple, alors même que près de la moitié des enfants de moins de six ans ont leurs deux parents actifs professionnellement. Il n'y a pas même une place par enfant pour ceux dont les deux parents travaillent à plein temps: 7000 enfants sont dans cette situation dans le canton de Vaud, qui ne dispose que de 2200 places environ en garderies et nurseries.

Faut-il pour autant encourager la création de places de garderie, comme le souhaite la Commission de la sécurité sociale du Conseil national? Celle-ci, se prononçant sur une initiative de la socialiste zurichoise Jacqueline Fehr, propose que la Confédération dépense

100 millions de francs par année pendant dix ans pour prendre en charge le tiers des frais de fonctionnement des nouvelles structures pendant deux ans. La Confédération se substituerait ainsi aux communes pendant la phase de démarrage de la structure.

Des chantiers qui stagnent

Si l'intention est bonne, la méthode l'est beaucoup moins: la difficulté ne réside pas tant dans la création de nouvelles places d'accueil que dans leur pérennisation. Ainsi des investissements ou la prise en charge des frais de mise sur pied d'une structure peuvent-ils être soutenus par des fondations ou par la Loterie romande par exemple. Et pourquoi décharger les communes pendant deux ans si elles doivent de toute façon prendre le relais ensuite?

Il peut paraître normal que la Confédération s'engage dans ce secteur, que ce soit pour encourager l'égalité devant

l'emploi entre les femmes et les hommes ou comme soutien à l'économie qui a besoin que les femmes quittent leurs fourneaux pour reprendre un emploi. Mais qu'elle le fasse en assurant la viabilité à long terme des structures. Elle pourrait par exemple y affecter une part de l'impôt perçu sur les sociétés, qui sont les principales bénéficiaires de l'existence de garderies.

Mais on rappellera aussi qu'en matière de soutien à la famille, la Confédération a d'autres chantiers en cours qui n'avancent guère. Celui des allocations familiales par exemple, dont le montant pourrait couvrir une grande partie des frais engendrés pour les familles par les enfants, y compris les frais de garde. Ce modèle est financièrement parfaitement réaliste si l'on y affecte les allocations familiales actuelles, les déductions fiscales dont bénéficient les familles et le coût de la réforme fiscale de la famille proposée par le Conseil fédéral (voir à ce sujet *DP* 1431 du 26 mai 2000). *pi*

ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Compromis contre innovation

PAS DE SURPRISE dans le message adopté par le Conseil fédéral. L'option nucléaire reste ouverte, c'est donc non aux deux initiatives populaires « Moratoire plus » et « Sortir du nucléaire ». La nouvelle loi atomique, qui doit faire office de contre-projet, ne fixe pas de limitation temporelle à la durée d'exploitation des centrales actuellement en service; seules des conditions de sécurité insuffisantes détermineront leur fermeture. Par ailleurs, tout nouveau projet de centrale sera soumis au référendum facultatif, le retraitement du combustible usé est interdit, la solution du stockage des déchets avec contrôle et accès permanents se voit confirmée. En clair, le parc nucléaire existant subsiste temporairement mais ne s'agrandira pas. On pourrait voir là un compromis typiquement helvétique.

Pourtant la sortie du nucléaire ne constitue pas une solution irréaliste.

Mandatés par le Conseil fédéral, les bureaux d'étude Prognos et Ecoplan ont estimé le coût de cette renonciation – fermeture de Beznau et Mühleberg dans deux ans, de Gösgen et Leibstadt en 2009, respectivement 2014. Les mesures d'économie ainsi que l'utilisation accrue des énergies renouvelables et fossiles induiraient une baisse du produit intérieur brut de 0,6% entre 2005 et 2040 et la perte de 4000 emplois. Le coût à supporter pour un ménage moyen ne dépasserait pas 200 francs par an, une prime d'assurance somme toute modeste contre le risque d'un accident nucléaire. Un coût qui pourrait être réduit de moitié si la technique de la pile à combustible se révélait commercialisable dans les vingt prochaines années. En définitive le peuple décidera entre le risque, faible mais incalculable, du compromis concocté par le Conseil fédéral et le coût de l'innovation. *jd*

Du combat symbolique aux luttes concrètes

Le Forum social mondial tenu à Porto Alegre a réussi à représenter une alternative à celui organisé à Davos. Mais il peine à rassembler les intérêts de tous les participants. La décision de l'Union européenne de ne pas ouvrir immédiatement ses frontières aux pays du tiers-monde importateurs pourrait être un combat, concret, à mener.

LE FORUM SOCIAL mondial, qui s'est tenu à Porto Alegre en janvier dernier, n'a pas accouché d'une déclaration commune, faute de temps mais probablement aussi à cause de la multiplicité des intérêts représentés. Pourtant 175 organisations ont adopté un appel que publie *Le Courrier* (26 février 2001). Un appel qui, bien entendu, stigmatise la mondialisation libérale, responsable de tous les maux actuels de la planète: racisme, pauvreté, inégalité entre les sexes, violences, atteintes à l'environnement. De larges milieux admettent aujourd'hui que la seule libéralisation des échanges ne conduit pas spontanément à une distribution plus équitable des richesses. Mais une analyse aussi sommaire de la situation que celle proposée par cet appel ne permettra pas à coup sûr d'élaborer une stratégie de changement efficace.

Barrières commerciales

Appeler de ses vœux «un monde différent, sans misère, sans faim, sans discrimination ni violence et pour une meilleure qualité de vie, dans l'équité, le respect et la paix», ne dit rien des voies et moyens concrets de construire ce monde différent, des rapports de force à modifier et des intérêts à bousculer. A cet égard, l'agenda des luttes prévues pour les prochains mois n'apporte guère de précisions: contre le Forum économique mondial de Cancun les 26 et 27 février, contre l'Association nord-américaine de libre-échange en avril, contre la Banque asiatique de développement en mai, contre le sommet du G8 à Gênes en juillet, contre l'assemblée du FMI et de la Banque mondiale à Washington en septembre, contre la session de l'OMC en octobre.

Le combat reste donc largement abstrait, contre des institutions qui certes symbolisent la mondialisation, mais derrière lesquelles se cachent des États, véritables détenteurs du pouvoir de décision. L'Union européenne vient de décider la suppression des droits de douane pour les quarante-huit pays les plus pauvres, un pas décisif vers une libéralisation des échanges qui ne soit pas à sens unique. Mais elle n'a pu se résoudre à ouvrir immédiatement ses

frontières aux importations de riz, de sucre et de bananes. Les mouvements sociaux préoccupés du sort du tiers-monde n'ont pas réagi. On estime que les barrières commerciales érigées par les pays industrialisés font perdre annuellement plus de 100 milliards de dollars aux pays en développement, soit plus du double de l'aide octroyée à ces derniers. Verra-t-on des manifestations de protestation devant le siège des gouvernements des pays riches pour dénoncer cette hypocrisie et le scandale des subventions à l'exportation des produits agricoles? *jd*

BANQUE CANTONALE DE ZURICH

Motus et Bonus

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Banque cantonale de Zurich va bénéficier à son tour, en plus de ses indemnités ordinaires, d'un bonus lié aux résultats de l'exercice. Les comptes ont été excellents. Le bonus sera substantiel. Ce fait divers et bancaire, quoique banal, a suscité quelques commentaires acides.

Tout d'abord, le lien entre les résultats de l'exercice et l'activité du conseil de la banque (treize membres) n'est pas évident. C'est une instance d'approbation, qui siège quelques heures, quelques jours dans l'année. Ce n'est pas l'équipe de pilotage. Deuxièmement, le conseil s'attribue à lui-même cette récompense. Self-service. Et ce n'est pas, en l'occurrence, un problème de compétences de ces personnes rares que se dispute le marché. On trouverait des centaines de citoyens qualifiés capables de remplir cette fonction. Troisièmement, le montant du bonus alloué est secret. Selon les justifications ordinaires, ce secret s'explique par la protection des données de caractère personnel. Enfin, bien qu'il s'agisse d'une banque qui bénéficie de la garantie de l'Etat, les chiffres ne sont même pas communiqués aux commissions de contrôle du canton.

Ce n'est plus du libéralisme, c'est du corporatisme d'Ancien Régime. Prime comme dîme, secret et menace d'une lettre de cachet pour qui violera le secret de fonction ou le secret bancaire.

ag

CANES, dernier bulletin

La Fondation CANES, qui réunit des actionnaires de Nestlé voulant développer une «solidarité critique», passe le relais. Après de rudes batailles et de beaux succès.

SOUS CE SIGLE, heureuse trouvaille mais pour latiniste (*cave canem*, prends garde au chien), se regroupaient des actionnaires soucieux d'orienter les choix stratégiques de Nestlé (CANES signifie Convention d'Actionnaires NESTlé). Après vingt ans, ils passent le relais, non sans un retour rétrospectif et nostalgique sur le chemin parcouru. C'est leur dernier bulletin, le numéro 32. Un peu de notre histoire.

Patrimoine, éthique et œcuménisme

Alain Perrot, avec beaucoup de spontanéité et de transparence, raconte comment quelques bonnes familles romandes, détentrices d'un patrimoine et l'assumant sans complexe, se posaient le problème moral du rapport à l'argent.

«Ma sœur Denise ayant de forts liens avec le ménage de nos cousins Antoine Duchemin apprit que celui-ci se posait des questions sur la gérance de son avoir mobilier et l'orienta sur moi à ce sujet. Ce dernier vint me voir et m'informa qu'il désirait avoir des vis-à-vis pour échanger avec eux sur les décisions à prendre face à la problématique de notre rapport à l'argent. Comme j'étais de mon côté depuis longtemps préoccupé par ce problème, sans pouvoir régater avec Antoine, qui était à la tête d'une fortune nettement plus importante, je fis appel au banquier très généreux qu'était Jean-Jacques Gautier et à l'éthicien André Bieler, professeur très versé dans le domaine considéré. Ce dernier et moi-même jouissions d'une situation aisée quoique sans comparaison avec celle de nos deux amis, mais elle nous permettait cependant d'entrer dans une réflexion commune portant sur la gérance de nos biens. Ainsi se forma un groupe de couples (deux mixtes, protestants et catholiques, donc œcuméniques) qui, durant bien un an, se livra à des échanges très transparents sur notre rapport à l'argent...

Au bout d'un an environ, le groupe se demanda, puisque notre président détenait son avoir essentiellement en actions Nestlé de son arrière grand-père Monnerat, grand responsable alors de la firme, s'il fallait qu'il se débarrasse de toutes ses ac-

tions (avec conférence de presse et tout le tremblement) ou s'il fallait plutôt qu'il les garde et que nous en achetions, afin d'exercer à l'intérieur de Nestlé une solidarité critique.»

Le lait en poudre

A cette date, Nestlé fut durement attaqué pour sa publicité prônant dans les maternités du Tiers-Monde le lait en poudre. On se souvient du pamphlet «Nestlé tötet babies». L'action de CANES se focalisa sur les orientations du groupe suisse et dès le départ, en jonction avec la Déclaration de Berne, apparaissent deux figures de la politique suisse, le si regretté Pier Luigi Giovanni ni et Mario Carera. CANES se structure, Antoine Duchemin utilise les assemblés générales pour porter la critique dans ces conventions qui singent la démocratie, où poser une question est une incongruité. L'accueil de la direction est constructif du temps de Liotard-Vogt, plus sec puis hostile sous Maucler; c'est qu'entre-temps la critique s'est élargie, même si le lait en poudre resta un champ de bataille ouvert, à la suite d'un boycott lancé par plusieurs organisations américaines et européennes, puis du contrôle d'application du code que l'OMS publia sur ce sujet.

Elargissement des perspectives

CANES fut amené à poser des questions qui touchaient à la finalité de Nestlé: les conditions faites aux paysans dans les districts laitiers du tiers-monde, le prix d'achat des matières premières (cacao, café), le respect des cultures locales (faut-il vendre des cubes Maggi en Afrique noire alors que des condiments locaux et artisanaux existent?). De façon générale, CANES arrive au constat que Nestlé cherche des produits à forte plus-value, donc destinés à une population aisée même dans le tiers-monde, alors que des besoins de la population à faible pouvoir d'achat ne sont pas satisfaits. Symbole de cette orientation, les aliments pour chiens et chats, où avec l'achat de Carnetim Nestlé investit des milliards, devenant aujourd'hui le premier mondial dans ce domaine.

CANES contesta, devant la justice, une modification des statuts qui à ses yeux affaiblissait le pouvoir des actionnaires minoritaires. C'était le pot de terre contre le pot de fer. La justice vaudoise exigea un dépôt de garantie exorbitant de 50000 fr., le président du Tribunal s'autorisant des propos déplacés: «Ce n'est pas parce que l'on trouve la fortune dans son berceau que l'on peut se permettre n'importe quoi». CANES dut capituler, et en même temps ses animateurs découvraient, à l'exemple des Etats-Unis, que ce type d'action dépassait les forces des simples particuliers, que les institutionnels, les fonds de pension devaient prendre le relais et exploiter à fond le souci d'image des grandes sociétés introduites en bourse.

Ce sera alors la création du Centre Info à Fribourg qu'animait Giovanni ni, la création d'Ethos à Genève, regroupant les millions des caisses de pensions, et enfin Actares, qui, comme le remarque à juste titre Thierry Pellet, élargit et prolonge la poussée initiale, celle de deux couples qui, un jour, furent soucieux de concilier éthique et argent. ag

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Pierre Imhof (*pi*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Le Débat: Daniel Brélez

Composition et maquette:

Géraldine Savary

Responsable administratif:

Marco Danesi

Impression:

Imprimerie Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@bonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

Risques pour le réseau de distribution

Par Daniel Brélaz, directeur des Services industriels de Lausanne

Quels sont les effets de la libéralisation sur le réseau de distribution?

LOUVERTURE DU MARCHÉ électrique pose-t-elle que le réseau à très haute tension d'une part et les réseaux de distribution électriques restent du domaine du monopole, mais sont dorénavant régulés. Beaucoup de personnes en déduisent qu'il n'y aura aucune modification dans le domaine des réseaux de distribution, c'est une erreur fondamentale comme nous allons le voir ci-dessous.

La plupart des pays européens ne disposent pas de régulateurs. Ainsi, l'Autriche est-elle le cas le plus caricatural de tout ce qui peut se produire. Les réseaux de distribution étant libres de fixer leur droit de passage, il arrive aujourd'hui que le prix théorique de la production livrée à leurs clients soit négatif. Si votre prix consolidé (distribution + énergie) est par exemple de 25 cts par kWh, vous pouvez très bien décréter, en Autriche, comme en Allemagne où cela se passe couramment, que votre prix de distribution est en fait de 22 cts et la production à 3 cts, ce qui vous met à l'abri des concurrents. En Autriche, il arrive que le timbre de distribution soit plus élevé que le prix final du courant, ce qui signifie qu'un concurrent devrait vendre à un prix fortement négatif pour avoir une chance! C'est pour ces raisons qu'EDF, notamment, préfère acheter des participations dans les réseaux plutôt que de rechercher des clients directs. L'Europe des marchés tricheurs fonctionne ainsi. Il n'est bien sûr pas question que, dans le paradis du perfectionnisme qu'est la Suisse, ce genre de situation ait lieu.

Le principe du « benchmarking »

Dans cette optique, la Loi sur le marché de l'électricité prévoit un contrôle rigoureux des timbres de distribution (droit d'usage du réseau) par le délégué à la surveillance des prix, avec en plus l'introduction de principes du « benchmarking ». Le principe du « benchmarking » consiste à se comparer avec les meilleurs et à obliger les canards dits

«boiteux» à diminuer progressivement leurs prix jusqu'à arriver aux mêmes niveaux que les meilleurs. Ce système a été employé pour la première fois en Grande Bretagne. Les distributeurs se sont mis d'accord avec le régulateur national sur l'objectif qu'ils devaient atteindre en matière de prix de distribution. En compensation, celui-ci leur a garanti que le prix serait stable sur un certain nombre d'années. Dès le lendemain de l'octroi du timbre de distribution, les distributeurs ont immédiatement licencié la moitié de leur personnel et renoncé à tout entretien, ce qui leur a permis des bénéfices somptueux.

L'interventionnisme fédéral peut poser divers problèmes

• Contrairement aux autres pays européens, le délégué à la surveillance des prix est interventionniste. De diverses discussions de couloir, il apparaît que Werner Marti est décidé à comprimer les concessions financières faites aux communes pour l'utilisation du sol. Dans cette optique, il se pourrait qu'en Suisse on n'octroie que 0,6 ct par kWh aux communes dont on utilise le sol pour les réseaux électriques, alors qu'en Allemagne, ce chiffre atteint environ 3,5 cts par kWh. Les collectivités publiques seront donc maltraitées en cas d'acceptation de la LME.

• Si les options de « benchmarking » à la norvégienne sont retenues, ce qui semble être l'intention de l'Office fédéral de l'énergie, on prend le risque extrême que, pour satisfaire leurs objectifs, les entreprises licencient massivement et n'entretiennent plus leurs réseaux. Certes le régulateur norvégien, qui est malin, a décidé de taxer très fortement les pannes sur les réseaux de distribution (jusqu'à 70 centimes par kWh non livré) pour encourager les entreprises à faire un entretien correct. Mais, si les prix sont trop poussés à la baisse, on se trouvera simplement dans une situation impossible. En effet, même si un haut fonctionnaire décrète qu'un réseau doit fonctionner sans entretien, cela n'empêche pas qu'il sera nécessaire de l'entretenir pour qu'il fonctionne. En la matière, le dogmatisme peut conduire à la catastrophe et à la

multiplication des pannes.

• Dans le même secteur, des dangers graves existent pour une autre raison. Si l'on décide de fixer une diminution des coûts d'un réseau à 20% pour rendre populaire le régulateur, il y a deux manières d'y arriver. Soit, sur la période concernée, on crée la promotion du gaspillage de l'électricité et on augmente de 20% la consommation, ce qui signifie que le timbre peut être abaissé de 20% avec des revenus identiques pour le distributeur. Soit, pendant la même période, on décide d'appliquer Énergie 2000 et d'encourager les économies d'énergie et le distributeur devra effectivement renoncer à sa marge, à des entretiens ou à son personnel pour 20% des coûts. En Norvège, pays qui applique le plus les principes du « benchmarking », l'augmentation de consommation est aujourd'hui égale à 8% par an, les entreprises faisant une promotion maximale de la consommation pour survivre, ce qui est bien sûr totalement dans la ligne de ce que M. le conseiller fédéral Leuenberger propose dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

Dogmatismes

• Finalement, si, pour diverses raisons, les réseaux ne sont plus assez bien entretenus, on aboutira à une situation de multiplication des pannes. L'on se retrouve alors avec des situations du type de celle vécue à Auckland, où, il y a deux ans, l'incurie d'une entreprise de distribution a conduit à cinq semaines de panne dans le centre-ville de la capitale de la Nouvelle Zélande. Les dogmatismes liés aux abaissements de prix, quelles qu'en soient les conséquences, touchent donc la libéralisation du marché électrique suivant l'application que l'État en fait dans la distribution. Tôt ou tard, le régulateur devra renoncer à tous les bons principes émis en priant les entreprises de se « débrouiller » pour reconstituer le plus rapidement possible et à n'importe quel prix la sécurité du réseau, mais cela prendra hélas, pour de simples raisons techniques, au moins cinq à dix ans et coûtera finalement beaucoup plus cher qu'une gestion saine. ■

Les cellules (de recherche) se multiplieront

Le projet «génomique humaine» est né il y a vingt ans. Aujourd'hui pourtant, on n'en est qu'au point de départ.

RAREMENT BROUILLON AURA soulevé tant d'enthousiasme. La publication simultanée du brouillon de séquence du génome humain par l'équipe privée de Celera dans le magazine non-profit *Science*, et par le consortium public (HUGO) dans le magazine à but commercial *Nature* est fêtée comme l'événement fondateur des sciences de la vie du 21^e siècle.

Le tournant du projet se situe en 1998

Le projet «génomique humaine» naît au milieu des années huitante, quand le département de l'énergie américain, spécialiste de la *big science* (en gros, des installations nucléaires) se cherche un nouveau défi. D'après disputes se succèdent; puis le monde de la recherche médicale, dûment subventionné, reprend le flambeau dès 1989. Querelles ensuite sur la brevetabilité des premiers fragments de gènes séquencés, querelles sur l'organisation à donner à ce méga-projet, alors que les chercheurs ont la paille individuelle comme horizon. En résultera un consortium aux mailles lâches et aux objectifs multiples, lié par le «principe de Bermuda», c'est-à-dire la publication dans les vingt-quatre heures de toute séquence obtenue. Les grands laboratoires se consacrent d'abord à la «carte» du génome humain, pour faciliter la détection des gènes dont les mutations sont impliquées dans les maladies génétiques dites «simples» (c'est aujourd'hui chose faite). Le tournant du projet se situe en 1998: l'invention de nouvelles technologies qui permettent de décupler la vitesse de séquençages, la création d'une compagnie privée Celera avec comme objectif le séquençage complet du génome humain forcent la recherche publique à s'organiser (enfin) sérieusement: don substantiel de la fondation «Wellcome Trust» pour l'accès aux nouvelles technologies, concentration de l'effort dans cinq mégacentres (le G5). Le «choc Celera» a accéléré le séquençage; le contre-choc public nous assure aujourd'hui l'accès public et gra-

tuit aux séquences du génome humain. Mais c'était moins une.

La presse a amplement commenté les premiers résultats: le nombre modeste de gènes, le piètre état de notre séquence d'ADN (qui se permet par exemple de répéter un million et demi de fois un même type de séquence, le chaos de nos gènes, à peine 1,5% du total des séquences, et coupés en morceaux (sept en moyenne), notre état d'OGM, puisque des centaines de gènes semblent s'être introduits dans notre patrimoine directement à partir de bactéries.

Evolutions problématiques

Sans vouloir gâcher l'ambiance de fête, j'aimerais néanmoins esquisser trois évolutions qui me semblent problématiques. La première, c'est l'avenir du projet génome humain. Aujourd'hui, c'est un brouillon; seule une séquence «sûre» pourra être utile. Qui finira ce travail, «tellement ennuyeux qu'il faudrait le confier à des prisonniers», selon un Nobélisable?

D'autre part, on a déposé à tour de bras des brevets sur des gènes. Leur nombre réduit fait craindre qu'il y ait de longues batailles judiciaires, puisé sans doute les concurrents ont déposé des brevets sur des fragments d'un même gène.

Autre conséquence: l'ensemble des médicaments de la planète agissent sur environ cinq cents «cibles pharmaceutiques»; l'industrie comptait les démultiplier (et les médicaments qui vont avec), mais le nombre réduit des gènes fragilise aussi cette ambition.

Tout concourt à dire que le séquençage du génome humain n'est qu'un point de départ; il faudra connaître les génomes humains (les variations individuelles), il faudra connaître le protéome humain (c'est-à-dire l'ensemble des protéines) et ses variations selon l'environnement. On pensait que le projet génome humain serait une parenthèse *big science* de l'humble biologie de laboratoire – il semble qu'il n'en est rien. Le pari de pouvoir distribuer les 30000 gènes à autant de petits laboratoires qui s'en occuperaient toute

leur vie ne se réalisera pas; l'après-génomique sera gigantesque aussi, et les hautes écoles, suisses en particulier, qui n'ont pas pris le train du projet génome humain, auront intérêt à se coordonner. D'où l'idée du pôle génomique lémanique. *ge*

Source: *Science*, 16 février 2001; *Nature*, 15 février 2001. Le projet génome humain coexiste avec Internet.

Pour consulter la séquence, <http://genome.cse.ucsc.edu>, *Science* (www.sciencemag.org); www.sciencegenomics.org) et *Nature* (www.nature.com) ont mis au point d'excellents points d'entrée pour la galaxie du génome.

8 MARS

Toutes des journalistes?

DIMANCHE DERNIER, LA pluie tombait aussi dru que les sujets politiques. Rien d'autre à faire que de rester scotché devant sa télé. La TSR avait mis le paquet. *Droit de Cité* débattait des salaires des cadres; puis, sans transition, nous pouvions suivre l'évolution des résultats des votations fédérales. C'est peut-être anecdotique au vu des enjeux, mais dimanche, sur les plateaux-télé, pas l'ombre d'une invitée-femme. *Droit de cité* réunissait six mâles aux hautes fonctions. Dans les studios consacrés aux résultats des votations, nous avions des politiciens, des banquiers, des chefs d'entreprise. Des responsables politiques ou économiques n'ont-elles pas participé à la campagne, des conseillères nationales n'ont-elles pas voté selon leur cœur et leur conviction? N'y a-t-il en Suisse aucune femme qui ait quelque chose à dire sur ce grand projet pour l'avenir de la Suisse qu'est l'Europe? Ah si, j'exagère. Il y avait les représentantes des médias, seul bastion où, selon l'échantillon proposé par la TSR, se cachent les femmes. Voilà à quoi elles sont toutes destinées: à commenter, à animer, à modérer. Mais visiblement pas à convaincre, ni à agir ou à décider.

Au fait, le 8 mars, c'est la journée de la femme. *gs*

Vive la mariée!

Robe de mariée neuve (jamais utilisée) de marque américaine, en peau de soie et dentelle, voile, chaussures, jupon, le tout Fr. 2200

Léman Express, lundi 19 février 2001

CA S'EST PASSÉ le dimanche matin. Après la foire agricole, quelques jours avant le raout des Investisseurs Avertis, le Palais de Beau-lieu accueillait le Salon du mariage pour le week-end.

Au petit-déjeuner, quand j'ai annoncé que j'allais y faire un tour, On a failli s'étrangler sur son café. On s'est récréé. On s'est moqué. On m'a mise au défi de trouver une raison valable, une seule, qui justifiât cette subite lubie. Je n'ai pas osé dire la vérité. Que j'y allais pour rêver. Alors j'ai inventé.

– J'ai rendez-vous. Avec Sylvie, une amie d'enfance. Inutile, tu ne la connais pas. Elle se marie le 21 juillet prochain. Sa mère n'a pas pu se libérer, elle m'a demandé de la remplacer.

On s'est esclaffé bruyamment:

– Comme conseillère en mariage, j'imagine.

– Oui, parfaitement.

On s'est vraiment fâché. Quoi, qu'entends-je, qu'ouïs-je, a-t-On tempêté. Par ce beau temps, cette lumière transparente, ce ciel menthe à l'eau, par cette avancée inespérée du printemps, aller s'enfermer dans une halle surchauffée, quadrillée par des armées de fiancés béats et de parents tartignoles, à reluquer des robes de tussor ou de brocart? Des kitscheries bouillonnant de tulle et de gaze, des voiles dégoulinant de strass. Sans parler de ces couronnes de fleurs artificielles dont le port ridiculiserait la plus jolie des vierges de Lausanne...

– A supposer toutefois qu'il en reste une ou deux, a-t-On ajouté avec une finesse toute dominicale. Tu verras, leur truc, ça va être le bide intégral. Personne ne se marie plus en grande pompe, c'est complètement ringard, et d'ailleurs, 50% des mariages se terminent par un divorce.

J'ai essayé de répliquer. On est monté sur ses grands chevaux.

– Tu choisis, ma chère, c'est le Salon du mariage ou moi.

Dépitée, découragée, j'ai fini par céder. Et l'après-midi, je me suis tapé Ouchy-Préverenges-retour. A pied. J'ai boudé. A la vérité, j'étais triste. Probable que je presentais déjà le drame.

Ce dimanche-là, c'est sûr, quelque chose s'est cassé. Irrémédiablement.

Car le mariage, On n'était ni pour ni contre. On n'avait jamais été clair là-dessus. J'avais espéré qu'avec le temps, On se laisserait convaincre. Quatre ans de vie commune, ça n'est pas rien. Je pensais qu'On sauterait le pas. Juste pour officialiser, marquer notre amour d'une pierre blanche. Je me faisais de ces illusions! Une vraie midinette. Mais j'aimais tellement cette idée. L'état civil, le vendredi, en tailleur sobre, avec les deux témoins. Puis, le lendemain, l'apothéose, la consécration. L'église décorée, tout illuminée de corolles parfumées, la célèbre marche nuptiale, l'orgue qui s'époumone, les mères qui versent leur goutte dans des mouchoirs brodés, et le père qui s'encouble dans la traîne de sa fille...

– Je te rappelle que la plupart de tes copains ont accepté de se marier comme ça. Devant le curé ou le pasteur, oui, parfaitement.

– En annonçant des versets de leur cru, dans une de ces liturgies dévoyées écrite avec les pieds, sous le regard mouillé de l'officiant démissionnaire, a-t-On glapi sous les voûtes séculaires du temple de Saint-Sulpice. Bon, assez glosé. Le chapitre est clos. Tu viens, oui ou non?

On a claqué la porte sur mes sanglots. J'ai reniflé longtemps dans le noir. Puis j'ai couru comme une dératée pour rattraper mon retard. On m'a gratifiée d'un sourire, On m'a repris gentiment la main. A Vidy, On m'a même offert un cornet de marrons grillés.

C'est vers la fin de la promenade que j'ai eu des visions. Inquiétant phénomène. Assises sur leurs crinolines d'ottoman, leurs basques volantées divaguant sur l'eau, allongées dans leurs guipures sur le gazon de Bellerive, ou suspendues par leurs manches gigot aux branches des saules pleureurs, je voyais des mariées partout.

Le lundi matin, les journaux étaient unanimes: le Salon du mariage avait fait un malheur. Le monde entier y était, sauf moi. Les traiteurs, les fleuristes, les photographes, les voyage-de-

nocistes, les orchestres, les animateurs. La presse insistait particulièrement sur la présence d'un stand de prévention contre les méfaits du tabac et de l'alcool. Et sur celui, unique et œcuménique, des Eglises. Pour ces dernières «toutes les occasions de se rapprocher du public sont bonnes. Ceux qui viennent nous voir sont des gens qui ont perdu le contact avec l'institution et ne savent pas comment s'y prendre pour préparer une cérémonie religieuse. Nous leur donnons des informations de base. Leur indiquons, par exemple, à quelle paroisse ils appartiennent...»

Quant aux couturiers, stylistes et autres maisons de prêt-à-porter spécialisés, leur avenir paraît assuré: coloré ou immaculé, le mariage classique est de retour. Ainsi que les fameuses listes que les magasins avaient enterrées un peu trop tôt et qui reviennent à la mode.

Le lundi soir, donc, j'ai bien cru pouvoir crier victoire. Devant l'évidence, On s'était incliné, On s'était montré beau joueur. Pressé de questions, cuisiné sur Ses intentions, On n'avait pas exclu la possibilité qu'un jour, qui sait...

J'aurais dû m'arrêter là. Je n'aurais pas dû enchérir. La goutte qui a fait déborder le vase, c'est la robe que j'ai enfin osé sortir de mon armoire. Déhoussée, elle m'a paru plus blanche-blanc que coquille d'œuf. Je l'avais achetée en cachette, au Salon de Genève, l'année d'avant, profitant d'une remise sur la totalité des accessoires, es-carpins à paillettes compris.

Quand On l'a vue, bien réelle, tangible, somptueuse, On a pris peur. On a été lâche. On s'est tiré deux semaines plus tard, avec Son rasoir et Son blaireau.

J'ai beaucoup pleuré. Aujourd'hui, je me dis que ça valait mieux. Une union libre qui ne résiste pas au mariage n'est pas viable, de toute façon. Bon débar-ras.

Ma petite annonce a paru le 19 février. Vous l'avez peut-être remarquée.

Dans *Léman Express*, oui, parfaitement. Anne Rivier